



---

**Concept institutionnel  
(extraits)**

---

**Lieu d'accueil d'urgence et  
d'évaluation de situations  
Service AEMO**

---

20.03.2018

---

La Fondation Transit est une institution fribourgeoise active dans le domaine de la protection de l'enfance et de la jeunesse. Elle propose deux secteurs d'activités : le foyer éducatif et le service AEMO (Action éducative en milieu ouvert).

L'offre institutionnelle de la Fondation Transit privilégie les interventions précoces et préventives. Les interventions éducatives au domicile de l'enfant<sup>1</sup> ainsi que les placements de courte durée contribuent à diminuer le recours à des placements dans des foyers éducatifs à plus long terme. Ce mode d'intervention souple préserve autant que possible les ressources du milieu naturel de l'enfant et réduit les conséquences liées à un placement institutionnel de longue durée. Ainsi, un certain nombre de placements peuvent être évités par la mise en œuvre d'un soutien éducatif directement dans le cadre familial de l'enfant (Service AEMO). Lorsque la crise est trop importante, le placement de l'enfant au lieu d'accueil de Transit (Foyer) pour une évaluation de trois mois permet une prise de distance et une analyse des solutions. Afin de faire évoluer la situation de crise et de favoriser le retour de l'enfant dans sa famille (sauf contre-indication), les parents sont mobilisés de façon importante pendant le placement. Le cas échéant, un éducateur du service AEMO peut accompagner la transition entre l'institution et la famille afin de prévenir de nouvelles difficultés. L'indication et le suivi de ces mesures sont toujours validés par service placeur.

Tant le lieu d'accueil d'urgence et d'évaluation de situations que le service AEMO doivent assurer l'accompagnement dans les deux langues officielles du canton.

Le modèle théorique principal auquel se réfère la Fondation est l'approche systémique. L'enfant est considéré dans la complexité des différents systèmes auxquels il appartient et dans lesquels il se développe. Les interactions entre les membres de la famille ainsi qu'entre la famille et les autres systèmes que constituent, entre autres, l'école, le travail, l'institution sont tout autant considérées que les facteurs individuels de l'enfant. La place de l'enfant dans sa famille, les rôles des différents membres de la famille, les frontières et hiérarchies établies au sein de la famille ou avec la famille élargie, les adaptations ou recompositions que la famille doit effectuer dans son évolution régulière ou lorsqu'elle fait face à des événements imprévus ou traumatiques sont autant de facteurs à considérer dans l'évaluation des situations et dans l'intervention. Le comportement problématique d'un enfant, tel qu'il est souvent défini lors de la demande initiale d'intervention, doit ainsi être rapporté au milieu de vie familial et social dans lequel il se manifeste et prend sens. Le modèle systémique sert également de référence au niveau de l'institution, que ce soit par rapport à son fonctionnement interne ou à sa place et à son rôle dans le réseau.

### Finalités et mission institutionnelle

Les finalités du foyer Transit sont de **protéger** (l'enfant et/ou sa famille), d'**évaluer** (l'enfant, sa famille, son contexte social), d'**intervenir** (soutien éducatif et/ou psychologique) et d'**orienter** (propositions pour après Transit). En cas de nécessité, Transit peut offrir une mise en sécurité immédiate de l'enfant pour un temps limité.

---

<sup>1</sup> Pour tout le texte et par souci de simplification, la forme masculine s'applique aux deux genres.

La mission du lieu d'accueil de Transit est définie par l'article 3 al.1 des statuts de la Fondation :

*La Fondation a pour but d'offrir aux enfants et adolescents en détresse, victimes de toutes formes de violence, vivant une situation de crise mettant en danger leur développement ou leur sécurité, un lieu d'accueil momentané permettant d'évaluer la situation, d'envisager un retour dans la famille ou d'autres prises en charge.*

Le foyer Transit est un lieu d'accueil d'urgence et d'évaluation de situations, ouvert sans interruption durant toute l'année, destiné à des enfants et adolescents âgés de 7 à 18 ans, garçons et filles, francophones et alémaniques, vivant une situation de crise mettant en danger leur développement ou leur sécurité. Les problématiques rencontrées sont diverses et concernent à la fois le jeune et son entourage familial et social : problèmes de comportement, difficultés de socialisation, négligences éducatives, maltraitements physique ou psychique, conflits relationnels, incapacité momentanée des parents à exercer leur fonction parentale, etc. En principe, tous les enfants suivent une scolarité ou une occupation professionnelle à l'extérieur de l'institution.

Les placements sont toujours accompagnés d'un assistant social du Service de l'enfance et de la Jeunesse (SEJ) ou d'un représentant d'une autorité tutélaire. D'une durée maximale de trois mois, ils peuvent être effectués sans mandat ou suite à la décision d'une autorité civile ou pénale. Les demandes de placement proviennent principalement du Service de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg. S'il existe une disponibilité, des placements peuvent être organisés par des services de protection de la jeunesse d'autres cantons.

La possibilité de réaliser des séjours institutionnels d'une durée maximale de trois mois permet de réduire les conséquences négatives provoquées par la mesure de placement. Ainsi, et pour autant que cela ne soit pas contre-indiqué, le jeune est encouragé à conserver des liens avec son réseau existant (famille, école, activités extra-scolaires, etc.).

**Critères de non-admission :** Transit n'accueille pas de jeunes qui présentent une grave problématique psychique ou d'addiction ou qui, par leur comportement, provoquent une mise en danger de soi ou d'autrui. Ces critères doivent être appréciés lors de la prise d'information initiale ou pendant l'entretien d'admission. Dans certains cas, des conditions peuvent être posées afin de garantir la sécurité de chaque jeune accueilli par le foyer (accueil provisoire, période d'observation, anticipation de la réaction institutionnelle en cas de crise).

### Projets d'agrandissement

Depuis de nombreuses années, le foyer fait face à une demande supérieure à l'offre existante. L'effectif est complet et le délai d'attente se monte à plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Comme en témoignent les rapports annuels de la Fondation, le taux d'occupation moyen du foyer d'urgence est proche de 100%<sup>2</sup>, et cela malgré le tournus important de l'effectif lié à la mission de

<sup>2</sup> Voir les rapports annuels de la Fondation sur son site internet : [www.fondation-transit.ch](http://www.fondation-transit.ch)

l'institution (placements de courte durée). Or, le foyer ne peut répondre à ses missions d'intervention de crise et de protection que lorsque des places sont disponibles. Depuis 2013, ce manque de places est reconnu par la Direction de la santé et des affaires sociales du canton.

Le choix d'un nouvel emplacement a nécessité la définition des critères prioritaires découlant de la mission institutionnelle :

**Identité institutionnelle, offre complémentaire pour des interventions précoces et préventives, synergies et cohésion institutionnelles :**

→ *Les deux secteurs d'activités de la Fondation (foyer et AEMO) doivent être abrités dans un seul et même bâtiment.*

**Objectif du retour de l'enfant à son domicile familial après le placement, limitation des conséquences négatives du placement :**

→ *Les enfants en scolarité secondaire doivent pouvoir poursuivre leur scolarité dans leur Cycle d'orientation de provenance, d'où la nécessité d'un accès rapide et régulier à la gare de Fribourg par les transports publics.*

### Situation géographique et bâtiment

Fin 2017, la Fondation a emménagé dans ses nouveaux locaux à Granges-Paccot. Le foyer accueille des enfants en provenance de tout le canton de Fribourg ainsi que d'autres cantons. Il doit par conséquent se trouver dans un endroit facilement accessible et bien desservi par les transports publics. Le quartier des Portes de Fribourg à Granges-Paccot est idéalement situé. Il est relié par les transports publics à la gare CFF de Fribourg à raison de 7- 8 correspondances à l'heure. De plus, il se situe à proximité immédiate de la sortie autoroutière de Fribourg Nord, atteignable facilement depuis l'ensemble des districts du canton.

### Aménagement des locaux

Suite à la réalisation de ce projet, le foyer Transit comptera deux groupes éducatifs de 10 places chacun (8 places d'évaluation et 2 places d'urgence par groupe).

L'aménagement prévu des deux groupes est pratiquement identique. Toutes les chambres sont indépendantes et équipées d'un lavabo ainsi que d'un mobilier fixe. Chaque groupe est indépendant et occupe un étage, ce qui facilite la supervision des enfants accueillis. Les surfaces de circulation sont importantes et dégagées, favorisant une dynamique agréable et sécurisée au sein des groupes d'enfants. Chacun des groupes dispose d'un accès direct à une terrasse privative. Un espace de jeux sera construit de plein pied avec un accès réservé aux deux groupes éducatifs. Le 3<sup>ème</sup> étage abrite les locaux administratifs ainsi que les espaces dédiés aux réunions d'équipe et à l'évaluation des situations (entretiens individuels, de famille et de réseau). Il accueille également les bureaux du service AEMO.

Les trois étages sont reliés par une cage d'escalier intérieure et privative, ce qui facilite les

communications entre les différents espaces. L'accès depuis l'extérieur ainsi que depuis le parking intérieur se fait au moyen d'un escalier ou d'un ascenseur réservé aux locaux de la Fondation.

### **Synergies institutionnelles**

Pour favoriser les synergies au sein de l'institution, la direction, l'administration, l'intendance et les services techniques sont communs aux deux groupes éducatifs ainsi qu'au service AEMO. Sur le plan psychopédagogique, le cadre éducatif (concept, règlement, charte) et les références cliniques pour l'évaluation sont les mêmes pour les deux groupes éducatifs. Ces repères communs facilitent les remplacements en cas d'absence d'un intervenant, tout en apportant de la souplesse pour faire face à des situations particulières. Certaines synergies peuvent également être proposées sur le plan de l'encadrement éducatif, par exemple pour la mise en place d'activités réservées à des tranches d'âges définies (ateliers de prévention, activités sportives ou culturelles, etc.). La nuit, une seule veille active est suffisante pour la supervision des deux groupes éducatifs. Enfin, les équipes éducatives peuvent être réunies pour la formation continue ou pour la mise à jour des procédures institutionnelles.

- **Travail intensif avec les enfants et leurs familles**

Le mode d'intervention de la Fondation favorise le maintien des ressources du jeune et de sa famille, tant par le soutien éducatif à domicile (AEMO) que par les placements de courte durée. L'analyse des statistiques des 20 premières années d'activité du foyer permet d'observer une nette diminution de la proportion des journées facturées par rapport aux journées de placement<sup>3</sup>. Cela illustre l'intensification du travail avec les familles dans l'objectif du retour de l'enfant à son domicile après Transit. En effet, au fur et à mesure que ce projet se précise, l'enfant passe des temps plus conséquents à la maison, ce qui donne des indications précieuses sur l'évolution de la situation dans la famille. Cette progression n'est possible qu'à condition de travailler intensivement sur la situation de crise dès l'arrivée du jeune à Transit<sup>4</sup>.

- **Complémentarité avec le Service AEMO**

Le Service AEMO apporte son soutien à plus de 200 familles par année. Près de 2000 entretiens sont organisés chaque année, permettant à presque 400 enfants (fratries) et à leurs parents de bénéficier de conseils éducatifs applicables directement sur le lieu de vie de l'enfant. La possibilité de mettre en place un suivi AEMO après le placement permet d'augmenter la proportion des retours en famille ; cette mesure garantit une meilleure continuité du suivi et apporte de la sécurité pour la famille comme pour le service placeur. La localisation idéale des nouveaux locaux de la Fondation permettra

---

<sup>3</sup> Voir le rapport annuel 2014, disponible sur le site internet de la Fondation.

<sup>4</sup> En 2014, 80% des enfants placés sur demande des parents sont retournés dans leur famille après le placement. Cette proportion est encore de 50% en cas de demande de la justice de paix, malgré le fait que les situations qui nécessitent une décision de protection sont souvent plus délicates et que les parents peuvent être plus difficiles à mobiliser lorsqu'ils n'ont pas pris eux-mêmes la décision du placement.

de préserver la cohésion institutionnelle tout en accompagnant le développement souhaitable et prévisible du Service AEMO.

## Personnel

La Fondation est membre d'INFRI (Association fribourgeoise des institutions spécialisées). A ce titre, elle applique la CCT entre INFRI et FOPIS (Fédération des organisations du personnel des institutions sociales). Cette convention collective de travail a pour objet de fixer les conditions de travail du personnel travaillant au sein des institutions membres d'INFRI. Les salaires sont déterminés selon l'échelle des traitements de l'Etat de Fribourg. A son engagement, chaque collaborateur reçoit un contrat de travail ainsi qu'un cahier des charges.

La langue de travail est le français. Chaque secteur doit compter des collaborateurs bilingues français-allemand.

A leur engagement, tous les collaborateurs signent un engagement de confidentialité quant aux informations et constatations relatives aux pensionnaires et au personnel, cela même après la fin des rapports de service (art. 30 CCT).

## Administration : secrétariat et direction

La secrétaire organise et gère le secrétariat dans le but d'offrir au directeur et aux collaborateurs un soutien administratif efficace et de qualité. Elle supervise la formation pratique d'une apprentie à mi-temps. Ses tâches principales sont la facturation, le paiement des créanciers, le suivi des débiteurs, le calcul des salaires et des charges sociales, la comptabilité générale (sous supervision de la fiduciaire), la correspondance générale, la tenue et l'archivage des dossiers et documents administratifs.

Le directeur assume la direction générale de la Fondation selon la mission fixée dans les statuts. Il dispose d'une formation de degré supérieur dans les domaines de l'éducation ou de la psychologie, ainsi que d'une formation complémentaire en direction d'institution. Il est responsable du bon fonctionnement de l'institution et favorise un climat de travail agréable, empreint de dialogue et de respect. Il veille à l'application du concept pédagogique et des procédures institutionnelles ainsi qu'à leur mise à jour régulière. Il gère les ressources humaines et applique la convention collective. Il gère les finances et l'administration. Il assure la représentation publique de la Fondation et supervise la collaboration avec le réseau. Assistant avec voix consultative aux réunions du Comité et du Conseil de la Fondation, il répond de la bonne marche de l'institution devant ces instances.

Le directeur assume également la responsabilité clinique de la Fondation. Au bénéfice de formations continues dans les domaines de l'approche systémique et du diagnostic psychosocial, il supervise le travail d'évaluation et les interventions psycho-éducatives dispensées au sein de l'institution, notamment au travers de l'animation des colloques cliniques et de la validation des rapports d'évaluation.

### Personnel d'intendance

Le personnel d'intendance assure le maintien de la propreté dans l'institution, prend en charge la lessive et le repassage, la planification des repas et leur préparation, ainsi que les achats de nourriture et de produits d'entretien.

### Psychologue

La psychologue participe au travail d'équipe concernant l'évaluation psychosociale de la situation du jeune et de sa famille. Elle pratique une évaluation approfondie du fonctionnement et de l'état psychologiques du jeune et de sa famille et élabore des hypothèses de compréhension psychologiques de la situation de crise. Selon l'indication, elle facilite la mise en place ou la poursuite de démarches thérapeutiques à l'extérieur et/ou procure un soutien psychologique en tenant compte de la durée limitée du placement. Son taux d'activité de 80% (0.8 EPT) est réparti de manière égale entre les 2 groupes éducatifs. La psychologue encadre et supervise un stagiaire psychologue à mi-temps.

### Encadrement éducatif

Les 2 groupes éducatifs bénéficient d'un encadrement identique. Sur chaque groupe, deux stagiaires éducateurs à plein temps complètent l'équipe éducative. La planification des horaires est annuelle.

Chaque groupe fonctionne de manière autonome. Des synergies sont possibles lorsque les conditions le permettent, selon la composition et la dynamique de chaque groupe (activités ponctuelles, thématiques spécifiques selon l'âge, camps, loisirs, etc.).

Les éducateurs engagés à Transit sont tous formés et en possession d'un diplôme d'éducateur social, de pédagogue curatif ou d'un autre titre jugé équivalent. Exceptionnellement, un éducateur non formé ou en cours de formation peut être engagé, pour autant qu'il suive et termine une formation en cours d'emploi.

Les fonctions principales des éducateurs intègrent les multiples aspects de l'accompagnement quotidien des jeunes (gestion du groupe de jeunes, tenue du cadre éducatif, maîtrise des informations concernant la situation de chaque jeune, accompagnement, écoute et soutien). De plus, chaque éducateur assume personnellement une ou plusieurs références éducatives (entretiens individuels avec les jeunes et avec leurs familles, préparation des analyses en équipe, collaboration avec le réseau et rédaction des rapports d'évaluation).

La dotation en personnel permet d'assurer une présence éducative auprès des jeunes placés dans l'institution et de l'adapter selon les besoins. En tous les cas, la présence d'un 2<sup>ème</sup> éducateur est requise dès 5 jeunes sur le groupe éducatif, selon les normes de l'OFJ.

### Veilles actives

Chaque nuit, les éducateurs assument par tournus les veilles passives, selon les horaires définis. Les veilles actives sont communes aux 2 groupes. La supervision durant la nuit est facilitée par l'organisation des groupes par étages distincts. La personne qui fait la veille active prend note des informations données par l'éducateur de permanence et réalise des passages réguliers sur les étages des groupes éducatifs. Elle peut gérer des situations ne demandant pas d'intervention éducative



spécifique et fait appel à l'éducateur en cas de nécessité. Tout événement significatif intervenu durant la nuit doit être noté dans le cahier de bord.

### Formation continue

Les intervenants du lieu d'accueil de Transit ont tous accompli une formation supérieure en sciences sociales et sont engagés dans un processus de formation continue soutenu par la direction. Une posture scientifique est attendue de leur part face aux situations cliniques, notamment au moyen de la lecture régulière de la littérature spécialisée. Une formation interne sur l'évaluation psychosociale de l'enfant et de sa famille est donnée aux nouveaux collaborateurs. Les formations dépassant le nombre de jours prévu par la CCT doivent faire l'objet d'une convention de formation définissant la participation de l'institution et la contrepartie attendue du collaborateur. L'institution accueille des stagiaires éducateurs dont la formation pratique est supervisée par des éducateurs au bénéfice d'une formation de Praticien Formateur (PF). Ceux-ci adaptent leur encadrement en se référant à un concept de stage définissant les phases progressives d'apprentissage et d'autonomie du stagiaire.

### Types de placements

L'accueil d'urgence est une prestation spécifique<sup>5</sup> de la Fondation Transit. Le projet des Portes de Fribourg prévoit 2 chambres d'urgence par groupe éducatif, soit 4 places au total. Afin de pouvoir répondre à des demandes d'accueil d'urgence à toute heure de la journée et tous les jours de l'année, il est important que les chambres d'urgence ne soient pas toutes occupées simultanément et qu'elles soient rapidement libérées. La mesure de placement d'urgence est réservée à des situations qui demandent un accueil immédiat, notamment pour des raisons de protection de l'enfant.

- **Accueil d'urgence**

La notion d'urgence définit la manière dont l'enfant est placé. L'urgence est appréciée par le service placeur ou l'autorité de protection. En dehors des heures d'ouverture du SEJ, les demandes de placement d'urgence doivent être adressées à la police.

En cas de crise aiguë et lorsque l'enfant doit être retiré immédiatement de son milieu familial, l'accueil peut être réalisé à toute heure et dans les plus brefs délais. Si l'enfant doit rester plus que 24h à Transit (48h le weekend) après son accueil d'urgence, le service placeur doit définir, dès le premier jour ouvrable suivant son admission, la suite qui sera donnée au placement (évaluation ou transition)<sup>6</sup>.

Lorsque l'effectif permanent du foyer est complet (8 places par groupe), le service placeur doit mettre en place les dispositions de sortie, dès le premier jour ouvrable suivant l'admission.

<sup>5</sup> Pour les enfants d'âge préscolaire, les placements d'urgence se font au Foyer du Bosquet à Fribourg.

<sup>6</sup> Si la décision dépend d'une autorité de protection (Justice de paix), le service placeur doit faire en sorte que le délai d'attente pour la définition de la suite du placement soit le plus court possible. Durant cet intervalle, les modalités de contacts avec la famille doivent être définies dans l'intérêt de l'enfant.



- **Placement d'évaluation<sup>7</sup>**

Les placements d'évaluation, d'une durée de trois mois, sont organisés selon des étapes précises dès l'entretien d'admission. Un important travail éducatif est accompli avec le jeune et sa famille afin de dépasser la situation de crise et d'évaluer la possibilité d'un retour du jeune dans sa famille après le placement. Dans ce but, une évaluation complète de la situation psychosociale du jeune et de sa famille est réalisée. Cette évaluation vise à identifier les facteurs de risques et de protection dans la situation du jeune, tant au niveau individuel que sur les plans de sa famille, de sa socialisation et de son contexte de vie. Des propositions d'intervention<sup>8</sup> et d'orientation sont présentées lors d'une séance de bilan réunissant l'enfant, sa famille et l'assistant social. Un rapport détaillé est remis aux mandataires du placement et, le cas échéant, aux intervenants concernés par la suite de la prise en charge du jeune

- **Placement de transition**

Lorsque la situation ne nécessite pas d'évaluation et que l'enfant ne peut pas rester dans sa famille pour diverses raisons, Transit peut l'accueillir pour une durée limitée (en principe, inférieure à trois mois). Les placements de transition doivent rester une exception et ils dépendent particulièrement de la bonne collaboration du jeune. Exemples : hospitalisation d'un parent, attente de place dans un autre foyer.

### La référence éducative

L'enfant et sa famille sont accompagnés pendant toute la durée du placement par un éducateur de référence qui est responsable de récolter et de tenir à jour les informations nécessaires au suivi. L'éducateur de référence est le garant du projet d'accompagnement de l'enfant et de la coordination avec réseau qui l'entoure. Il est également garant du déroulement des étapes de l'évaluation selon l'échéancier du placement.

Dans le cadre d'un placement d'évaluation, l'éducateur de référence est notamment tenu, en collaboration avec la psychologue, de réaliser des entretiens avec les personnes concernées (enfant - famille - assistant social – réseau), de recueillir les informations pertinentes concernant la situation de crise, d'établir une évaluation complète de la situation psychosociale de l'enfant et de sa famille (application des outils d'évaluation ; synthèse et analyse des données ; élaboration d'hypothèses de compréhension et d'intervention ; sollicitation ciblée de l'équipe), d'identifier les ressources et difficultés de l'enfant et de sa famille, de mettre en place une intervention visant à dépasser la situation de crise et de rédiger le rapport d'évaluation.

---

<sup>7</sup> Annexe 8 : Guide de l'évaluation psychosociale pratiquée à Transit.

<sup>8</sup> Les objectifs d'intervention ont pour but la réduction des facteurs de risques et l'accroissement des facteurs de protection. Certaines interventions peuvent être mises en place pendant la durée du placement, mais, du fait de la brièveté du séjour à Transit, la plupart des interventions sont formulées sous forme de propositions qui seront mises en œuvre après le placement.

## Le groupe de jeunes

De type vertical, les deux groupes éducatifs de la nouvelle structure d'accueil sont similaires quant aux critères d'admission. L'attribution à un groupe se fait en fonction des places disponibles et de la problématique annoncée<sup>9</sup>. Chacun des groupes est ouvert sans interruption 365 jours par année et 24 heures sur 24.

La composition de chacun des groupes de jeunes est hétérogène et varie en permanence : les accueils d'urgence apportent de l'imprévisibilité et les placements de courte durée provoquent un tournus élevé de l'effectif. La dynamique d'un groupe hétérogène exige une présence éducative accrue afin de pouvoir adapter rapidement l'encadrement aux variables liées à l'âge, au sexe, à la problématique et aux caractéristiques personnelles des résidents.

Les éducateurs sont responsables de la gestion de la dynamique de groupe. Dans ce but, ils maîtrisent les informations sur la situation de chaque enfant et veillent au maintien d'un cadre de vie sécurisant et agréable, en se référant aux règles et valeurs institutionnelles. Ils favorisent une dynamique positive entre les jeunes et cherchent à développer un rapport de confiance et à susciter le dialogue. Ils accompagnent les jeunes dans leurs tâches scolaires et organisent ou animent des activités de groupe.

Chaque groupe éducatif fonctionne de manière autonome. Des activités communes peuvent être organisées par les éducateurs en fonction des âges, des affinités et de la dynamique de chacun des groupes (activités sportives, loisirs, ateliers de réflexion, etc.). Les jeunes d'un groupe éducatif ne peuvent pas accéder librement à l'autre groupe, sauf accord des éducateurs. La transition interne entre les deux groupes éducatifs est gérée par les éducateurs. Les visites de personnes extérieures ne sont pas autorisées sur les groupes éducatifs.

Chaque jeune, selon son âge, est tenu de participer à diverses tâches ménagères tant individuelles que communautaires : maintenir l'ordre dans sa chambre, faire son lit, mettre le couvert, préparer le repas, faire la vaisselle. Les diverses tâches communautaires sont attribuées par les éducateurs au début de chaque semaine.

Dans la mesure du possible, les éducateurs encouragent la poursuite, durant le placement, des activités extra-scolaires dans lesquelles les jeunes sont inscrits. Si ceux-ci n'en pratiquent aucune, les éducateurs favorisent la recherche et la mise en place d'activités en tenant compte des intérêts des jeunes mais aussi des moyens financiers et pratiques des parents, de façon à ce que les jeunes puissent continuer à s'y rendre au-delà du placement.

---

<sup>9</sup> La définition de groupes horizontaux n'est pas indiquée dans un foyer d'urgence, qui doit proposer une réactivité et une souplesse élevées par rapport aux demandes de placement. D'une part, les besoins par classe d'âge ne sont pas identiques (seuls 10 à 15% des placements à Transit concernent des enfants en scolarité primaire) ; d'autre part, des critères d'admission distincts pour chaque groupe risquent de créer un délai d'attente sur l'un des groupes, alors même que l'autre groupe ne serait pas complet.